COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI
DU SECOND DEGRE DE LA REUNION

Calendrier prévisionnel du mouvement 2023

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT		
26 janvier 2023			Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès des CAE d'origine, après signature du Chef d'établissement
1 février 2023			**Date limite de transmission** des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, **à la CAE de la Réunion**
6 février 2023			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 8 février 2022		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13h30 : calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire - Positionnement des berceaux
avant le 15 février 2023			chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées
			Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole
			Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
	26 février 2023		Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) .
			Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat)
			Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)
	du 27 mars 2023 au 05 avril 2023		Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement)
			Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants
17 mars 2023			**Date limite de transmission** des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - **Date limite de réception** à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTRA
27 mars 2023			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 29 mars 2023		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles -
avant le 05 avril 2023			**Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation**
	du 12 avril 2023 au 20 avril 2023		Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants Consultation par les candidats. Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
11 avril 2023			**Date limite de réception** à la DDEC des **compléments** dossiers de mutation pour les candidats INTER
24 avril 2023			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 26 avril 2022		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations
	02 mai au 11 mai 2023		Saisie des avis par les chefs d'établissement.
			Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)
vendredi 12 mai 2023			**10H00 Réunion de bureau**
Lundi 15 mai 2023		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : ajustement des propositions d'affectations avant CCMA
	8 juin 2023		CCMA en formation spéciale au Rectorat
	12 juin 2023		Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.
courant juin 2022			Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
	26 juin 2023		date limite des retours des accords des directeurs
3 juillet 2023			**10H00 Réunion de bureau**
5 juillet 2023		**CAE**	***13h30 : affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)***
lundi 7 août			**CAE de réajustement**

COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI
DU SECOND DEGRE DE LA REUNION

Calendrier prévisionnel du mouvement 2027

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT		
vendredi 5 février			Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès des CAE d'origine, après signature du Chef d'établissement
mercredi 10 février			**Date limite de transmission** des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, **à la CAE de la Réunion**
lundi 15 fevrier			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 17 février		**CAE**	***13H00*** : ***consultation des dossiers***
			13h30 : calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire - Positionnement des berceaux
avant le 26 février			chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées
			Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole
			Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
	16 mars 2026		Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) .
			Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat)
			Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)
	du 18 au 24 mars 2026		Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants
	du 26 au 30 mars 2026		Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement)
samedi 13 mars			**Date limite de transmission** des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - **Date limite de réception** à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTRA
lundi 5 avril			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 7 avril		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles -
avant le 15 avril			**Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation**
	du 31 mars 2026		Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants
	au 26 avril 2026		Consultation par les candidats. Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
samedi 11 avril			**Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTER**
lundi 26 avril			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 28 avril		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations
	du 27 avril 2026		Saisie des avis par les chefs d'établissement.
	au 18 mai 2026		Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)
mardi 18 mai			**10H00 Réunion de bureau**
mercredi 19 mai		**CAE**	***13H00 : consultation des dossiers***
			13H30 : ajustement des propositions d'affectations avant CCMA
	2 juin 2026		CCMA en formation spéciale au Rectorat
	5 juin 2026		Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.
courant juin 2027			Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
	19 juin 2026		date limite des retours des accords des directeurs
lundi 28 juin			**10h00 Réunion de bureau**
mercredi 30 juin		**CAE**	***09h30 : affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)***